

## Conditions d'utilisation pour reprendre les activités des sports de glace aux arénas municipaux

Si vous désirez reprendre vos activités, les présentes mesures devront absolument être mises en place afin d'assurer la reprise dans des conditions sécuritaires et les plus saines possibles pour l'ensemble des participants, des employés et des partenaires. Nous appliquerons les directives gouvernementales et les recommandations des fédérations sportives de chaque discipline.

À titre informatif, le nombre maximal de patineurs dans l'enceinte de la patinoire (incluant les bancs des joueurs) pour l'ancien aréna St-Romuald, les arénas de Lévis, l'Aquaréna et BSR est de :

- **Hockey - 22 (18 patineurs + 4 entraîneurs) ou (20 patineurs + 2 entraîneurs)**
- **Ringuette - 22 (18 patineurs + 4 entraîneurs)**
- **Patinage artistique - 18 (12 patineurs + 6 entraîneurs)**
- **Patinage de vitesse – 15 (13 patineurs + 2 entraîneurs)**

### Consigne d'ordre général pour chaque bloc horaire

- Le port du masque est obligatoire (en couvrant la bouche et le nez) pour tous afin d'entrer et circuler à l'intérieur du bâtiment et **AUCUN** ne sera vendu ou fourni à l'entrée.
- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydroalcoolique ou eau et savon).
- Nous encourageons les participants à avoir une solution hydroalcoolique au besoin.
- Pour les camps de hockey et école de patin, **n'oubliez pas que vos autres activités doivent se dérouler à l'extérieur** conformément aux exigences en vigueur.
- Chaque organisme aura à tenir un registre de la présence de chaque participant et de chaque personne qui aura accès au gradin et à la promenade.

### Le responsable du groupe ou l'entraîneur doit :

#### Avant l'activité

- Accueillir les participants
- Ne permettre l'arrivée des participants que **15 minutes avant l'activité**.
- Tenir un registre de présence à chaque activité afin d'être en mesure de rejoindre les personnes si un cas positif se présente.
- S'assurer que toutes les personnes qui entrent dans l'établissement se désinfectent les mains.
- Évaluer la condition physique (symptôme Covid-19)
- Appliquer de façon stricte l'exclusion pour les personnes présentant des symptômes de la toux, fièvre, de difficultés respiratoires ou autre symptôme qui s'apparentent au coronavirus.
  - Dans le cas où un usager soit déclaré positif au COVID-19, contacter les joueurs avec qui il a patiné.
- Il dirige le participant dans le vestiaire attitré et il est responsable de les amener sur la glace en groupe uni en conservant la distanciation physique – attendre que le groupe précédent soit retourné dans son vestiaire.

### Pendant l'activité

- S'assurer de rappeler régulièrement aux participants les règles de distanciation physique.
- Autant que possible, la distanciation physique se doit être respectée lors de la pratique de ces activités. Le contact ou rapprochements de courte durée et peu fréquents sont toutefois permis (ex : durant une partie).

Source : <http://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/directives-reprise-activites-sportives/>

\*En référence aux réglementations de Patinage Québec, le contact est permis en couple et en danse si la norme de distanciation physique ne s'applique pas (colocataire ou couple).

- Dans le cas où un participant présenterait des symptômes potentiels de la COVID-19 durant l'activité, il est de la responsabilité des responsables santé/sécurité COVID-19 de l'organisme d'isoler le participant dans une salle \* jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par son parent ou accompagnateur pour immédiatement quitter les lieux. Un rapport d'incident doit être complété.

**\*La salle doit être désinfectée par le personnel de l'établissement avant d'être utilisée à nouveau.**

### Après l'activité

- S'assurer que tous les participants et accompagnateurs quittent l'infrastructure immédiatement après l'activité. **(15 minutes pour quitter les lieux)**
- Prévoir une période de temps pour éviter les chevauchements de groupe à l'entrée et à la sortie.

### **Accès à l'infrastructure**

- **Un accompagnateur autorisé par patineur au gradin seulement 5 minutes avant et après l'activité (distanciation de 2 mètres avec un nombre maximal de personnes autorisées).**
- La porte d'entrée pour accéder au bâtiment pourrait être distincte de la porte de sortie et elles seraient clairement identifiées.
- Les blocs sanitaires (toilettes) du vestiaire seront disponibles pour les participants mais les douches seront fermées.
- Les responsables et /ou entraîneurs devront arriver 20 minutes avant le début de l'activité afin de superviser et encadrer les participants lors de leur arrivée. Ils devront arriver à l'infrastructure en survêtement afin d'éviter les regroupements entre eux.
- Un (1) ou deux (2) vestiaires seront attribués par bloc horaire au besoin. Les participants doivent **arriver 15 minutes avant le début de l'activité** et ils ont **15 minutes pour quitter après l'activité**. À noter que les douches **ne seront pas** accessibles jusqu'à nouvel ordre.
- Tous les usagers devront respecter les flèches de circulation installées sur le plancher.
- Interdire les rassemblements (parents, amis, etc.)
- Tous les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau et leurs serviettes.
- Recommander aux personnes âgées de plus de 70 ans et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées de rester à la maison.
- Toute personne malade devra demeurer chez elle, peu importe le rôle de cette personne avec le groupe.
- **Pas de jeux ou de courses dans les couloirs et airs communs, particulièrement pour les groupes de différents camps sportifs.**

### **Hygiène et distanciation physique**

- Maintenir une distance constante d'un (1) mètre entre les pratiquants de 16 ans et moins et de deux (2) mètres pour les 17 ans et plus autant sur la patinoire, sur le banc des joueurs que dans le vestiaire.

- Organiser un horaire de façon à pouvoir respecter la capacité d'accueil et la distanciation physique.
- Demander à chaque participant de se laver les mains à la sortie de l'infrastructure à la station de lavage identifiée (solution désinfectante hydroalcoolique ou eau et savon).
- Faire la promotion de l'étiquette respiratoire; inciter les gens à tousser dans leur coude replié, ne pas cracher au sol ou utiliser un mouchoir puis le jeter avant de se laver les mains.
- Interdire tout contact physique (ex. : poignées de mains, accolades).
- **Le port du couvre-visage** (couvrant la bouche et le nez) est obligatoire pour tous afin d'entrer et circuler à l'intérieur du bâtiment. Il peut être retiré qu'au moment de l'activité sur la patinoire par les pratiquants seulement. Le port du masque sur la patinoire est recommandé aux entraîneurs, bénévoles et personnel médical de garder le masque durant l'entraînement s'ils ne peuvent pas respecter **en tout temps** la distanciation sociale.
- Les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, lavabos, etc.) sont nettoyées plusieurs fois par jour par le personnel de l'établissement. La fréquence de nettoyage et de désinfection des vestiaires et des installations sanitaires est augmentée et ajustée en fonction de l'achalandage.
- **Bien vouloir nous aider à conserver les lieux propres en utilisant les poubelles partout.**

### Équipement

- Interdire le partage d'équipement et demander aux participants d'utiliser leurs propres équipements autant que possible.
- Les entraîneurs doivent avoir leur propre matériel (sifflet électronique, cônes, rondelles, tableau, crayon, etc.).
- Aucun prêt d'équipement de la part du gestionnaire de l'infrastructure.

### Autres points importants

- Pour les parties avec marqueurs, remettre l'alignement au marqueur dans le couloir.
- Aucun regroupement dans les entrées menant à la patinoire. Le préposé actionnera la sonnerie lorsque votre glace sera prête.
- Objets perdus : le bâtiment conservera les objets pour une durée de 7 jours jusqu'à nouvel ordre. S'ils ne sont pas récupérés, nous devons les jeter.

### Notes importantes

L'entente actuelle est évolutive en fonction des directives gouvernementales. Dans le cas où les mesures mentionnées dans le présent document ne soient pas respectées, la Ville de Lévis se réserve le droit de retirer l'accès aux arénas. Pour nous aider dans la gestion sanitaire de l'infrastructure, vous devez fournir les informations suivantes pour chaque bloc horaire :

Nombre de participants : \_\_\_\_\_

Nombre d'entraîneurs : \_\_\_\_\_

### Engagement

Je, \_\_\_\_\_, m'engage à respecter les modalités pour l'utilisation de la glace.

---

Signature

---

Date